

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : FA11-2026 : Animer le réseau des Etoiles terrestres

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.4.1 « Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement, de valorisation et de dynamisation du réseau des 3 sites verriers des Vosges du Nord pour un montant total de l'opération estimé à 14.000 € :

> la mise en place d'évènements communs pour un montant estimatif de 6.000 € TTC (prestation de service, communication, graphisme, impressions, frais de réception ...)

> la réalisation d'actions de communication pour « Communiquer ensemble » pour un montant estimatif de 8.000 € TTC (prestation de service, conception, graphisme, impressions, frais liés à l'accueil de journalistes, insertions presse, réception, hébergement et maintenance du site internet, achat de matériel lié à la diffusion de supports vidéo ...),

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

> participation des sites verriers : 12.000 € soit 4 000 € par site

> reliquat budget 2025 des sites verriers : 2.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 14.000 € au budget primitif 2026,

- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-CS070326DEL25-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026